

# Fiche de données de sécurité

**Fiche de données de sécurité / Leimay**

Date d'émission : Décembre 9, 2024

Date de révision : -

N° de version : 1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Leimay**

Autres noms : Amisulbrom 200 g/L SC, Amisulbrom 20 % w/v SC, NC-224 20SC, Akolit, Gachinko, Leimay 20SC, Shinkon, Canvas, Leimay S, Zongruum

Code de formulation : NC-224 20SC 03

Type de formulation : Suspension concentrée (SC)

Numéro d'enregistrement du produit

: 2140179

Identifiant unique de formule (UFI)

: TGC0-8NKV-Q002-6D7Y

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Function : Produit phytopharmaceutique, Fongicide

Restrictions d'utilisation recommandées  
: Usage professionnel

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant et fournisseur

Nissan Chemical Europe S.A.S.

18 Chemin des Cuers 69570 Dardilly, France

Personne de contact : Mr. Yasuhiro Fukami

N° téléphone : +33 (0)4 37 64 40 20

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nissan Chemical Europe S.A.S.

: +33 (0)4 37 64 40 20 (uniquement disponible pendant les heures de bureau)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégorie de cancérogénicité 2, H351

Catégorie aquatique aiguë 1, H400

Catégorie aquatique chronique 1, H410

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence	
P280	: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P308+P313	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	: Recueillir le produit répandu.
SP 1	: Ne polluez pas l'eau avec le produit ou son emballage. Ne nettoyez pas l'équipement d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours d'eau ou ferme ou
SPe 3	: Pour une utilisation sur les vignes, pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres des points d'eau. Pour une utilisation en pomme de terre, pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée comprenant un système végétalisé permanent à 5 mètres des points d'eau. Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N° 284/2013) : Pour l'usage "pomme de terre", respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Pour l'usage "vigne", respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

### **2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus. Le produit ne sera considéré ni PBT ni vPvB.

## **3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

### **3.2. Mélange**

#### **Composition chimique**

Amisulbrom .....	> 10 - < 30 % w/w
Polyarylphénol éthoxylé .....	> 1 - < 5 % w/w
Alkylpolyglucoside.....	> 15 - < 20 % w/w
Autres .....	< 50 - < 70 % w/w

#### **Principe actif**

Nom commun	: Amisulbrom
Code N°	: NC-224
N° CAS	: 348635-87-0
Nom chimique (CA)	: 3-[(3-bromo-6-fluoro-2-methyl-1H-indol-1-yl)sulfonyl]-N,N-dimethyl-1H-1,2,4-triazole-1-sulfonamide
(IUPAC)	: 3-(3-bromo-6-fluoro-2-methylindol-1-ylsulfonyl)-N,N-dimethyl-1H-1,2,4-triazole-1-sulfonamide

#### Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

- : Irritation de l'oeil 2, Cancérogénicité 2, Aquatique Aigu 1, Chronique aquatique 1 H319, H351, H400, H410

#### N° d'enregistrement REACH

- : N'est pas applicable

#### N° EINECS ou ELINCS

- : 672-776-4

**Inert Ingredient 1**

Nom chimique : Ethoxylated polyarylphenol  
N° CAS : 99734-09-5  
Contenu : > 1 - < 5% w/w  
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008  
: Chronique aquatique 3  
H412  
N° d'enregistrement REACH  
: Non communiqué  
N° EINECS ou ELINCS  
: 619-457-8

**Inert Ingredient 2**

Nom chimique : Alkylpolyglucoside  
N° CAS : 110615-47-9  
Content : > 15 - < 20% w/w  
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008  
: Irritation de la peau 2, Dommages oculaires 1  
H315, H318  
N° d'enregistrement REACH  
: 01-2119489418-23  
N° EINECS ou ELINCS  
: 600-975-8

**4. PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

- Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. (P305+P351+P338+P337+P313).
- Contact cutané : Enlevez tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés de la zone touchée. Lavez la peau à l'eau courante ou prenez une douche avec du savon. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin. Si vous êtes exposé ou préoccupé : Obtenez un avis ou une attention médicale (P308+P313).
- Inhalation : En cas d'inconfort respiratoire, déplacez la personne à l'air frais. Si vous ne respirez pas, faites du bouche-à-bouche (ou une respiration artificielle). Restez au chaud avec une couverture et restez au repos. Demandez un avis médical d'urgence. Si vous êtes exposé ou concerné : Obtenez des conseils ou des soins médicaux (P308+P313).
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau. Ne donnez rien par la bouche si la personne est inconsciente. Demandez un avis médical d'urgence. Si vous êtes exposé ou concerné : Obtenez des conseils ou des soins médicaux (P308+P313).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme n'a été identifié chez l'homme à ce jour.

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire**

Traiter en fonction du jugement du médecin en réponse aux symptômes du patient. Aucun antidote spécifique n'est connu.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Eau, mousse, agent chimique sec ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

: Jet d'eau sous pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et les oxydes d'azote sont des produits décomposés thermiques potentiels.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas de fumées. Utilisez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Retirez le produit des zones d'incendie ou refroidissez les contenants avec de l'eau afin d'éviter l'accumulation de pression due à la chaleur.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés. Éviter tout contact avec des produits renversés ou des surfaces contaminées. Lorsque vous faites face à un déversement, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gardez les personnes, les enfants et les animaux non autorisés loin de la zone touchée. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et recueillez soigneusement les matières déversées à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite ou sciure de bois) et placez-les dans un contenant fermé (fût) pour l'élimination. Enlevez (grandes quantités) avec un camion aspirateur. Ne soulevez pas la poussière. Lavez la zone touchée avec de l'eau contenant du détergent.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est requise lors de la manipulation d'emballages/contenants non ouverts. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Protéger les conteneurs contre les dommages physiques. Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés pendant la manipulation. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermé dans le contenant étiqueté d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec et à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C. Température minimale de stockage -5 °C.

#### Seveso Directive – Seuils de déclaration (en tonnes) Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et MAPP	Seuil du rapport de sécurité
E1: Dangereux pour le milieu aquatique – Aigu 1 ou Chronique 1	100	200

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisez ce produit uniquement pour la protection des plantes.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition (DNEL, PNEC)

: Non-établi.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

: Filtre à particules à efficacité moyenne pour les particules solides et liquides.

Protection des mains

: Gants résistants aux produits chimiques, Gants en caoutchouc.

Protection des yeux

: Lunettes ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau

: Vêtements imperméables tels que gants, tablier ou bottes en PVC.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Liquide opaque

Couleur : Blanc cassé

Odeur : Inodore

Point de fusion/intervalle de fusion

: Pas de données disponibles

Point d'ébullition/intervalle

: Environ 102°C

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives

: Non explosif

Point d'éclair : Non déterminable (aucun point d'éclair observé)

Température d'auto-inflammation

: Ne s'enflamme pas automatiquement en dessous 400°C

Température de décomposition

: Non requis car ce produit n'est pas auto-réactif.

pH : 8.1 dans de l'eau distillée (suspension à 1 % p/v)

Viscosité : 120 à 3000 mm<sup>2</sup>/s à 20°C, 50 à 2000 mm<sup>2</sup>/s à 40°C

Solubilité : Eau 0.11 mg/L à 20 °C (amisulbrom)

Toluène 88.6 g/L à 20 °C (amisulbrom)

Méthanol 10.1 g/L à 20°C (amisulbrom)

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

: Log Pow (n- octanol/eau) = 4.4 (amisulbrom)

Pression de vapeur : 1.8 x 10<sup>-8</sup> Pa à 25°C (amisulbrom)

Densité relative : 1.13

Densité de vapeur : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules

: Non requis car ce produit est liquide

**9.2. Autres informations**

Aucune autre information disponible.

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales de stockage à température ambiante.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter les températures élevées. Protéger contre les rayons du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et de l'humidité.

### **10.5. Matières incompatibles**

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dangereuse dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique incluent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, et les composés halogénés.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

: Ingestion, inhalation, contact cutané et contact oculaire

#### **Produit**

Toxicité aiguë par voie orale DL<sub>50</sub> (rats)

: > 5 000 mg/kg

Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë par voie orale.

Toxicité aiguë par voie cutanée DL<sub>50</sub> (rats)

: > 5 000 mg/kg

Ce produit ne présente pas de toxicité cutanée aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation CL<sub>50</sub> (rats)

: > 6,43 mg/l (4 h)

Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë par inhalation.

Irritation oculaire (lapins)

: Modérément irritant

Irritation cutanée (lapins)

: Non irritant

Sensibilisation (cobayes)

: N'est pas un sensibilisant

#### **Composants**

##### **Amisulbrom (ISO)**

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

: Rapidement absorbé (C<sub>max</sub> de 2 à 6 hr). Absorption orale de 50 % sur la base de l'excrétion biliaire et urinaire. Rapidement distribué mais pas de preuve d'accumulation.

Toxicité orale à court terme (90 jours)

: NOAEL (rats) 171/587 mg/kg/jour (M/F)

Cette substance ne présente pas de toxicité orale.

Toxicité orale à court terme (1 an)

: NOAEL (chiens) 100 mg/kg/jour

Cette substance ne présente pas de toxicité orale.

Toxicité dermique à court terme (21 jours)

- : NOAEL (rats) 300/1000 mg/kg/jour (M/F)  
Cette substance ne présente pas de toxicité cutanée.

Chronique (1 an)

- : NOEL (rats) 11,1/13,4 mg/kg/jour  
Cette substance ne présente pas de toxicité chronique.

Cancérogénicité (2 ans)

- : NOEL (rats) 96/129 mg/kg/jour (M/F)  
Cancérogénicité hépatique chez les rats et les souris (non pertinent pour l'homme).

Toxicité pour la reproduction

- : NOAEL (rats) 1200/261 mg/kg/jour (Reproduction, M/F)  
Aucun effet sur la reproduction

Toxicité pour le développement

- : NOEL (lapins) 300 mg/kg/jour.  
Non tératogène

Mutagénicité

- : Non mutagène (Négatif dans les études *in vitro & in vivo*)

### **Polyarylphénol éthoxylé**

Toxicité aiguë par voie orale

- : DL<sub>50</sub> (rats) Env. 5000 mg/kg - Rat, mâle et femelle  
Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë par voie cutanée

- : DL<sub>50</sub> (rats) >2 000 mg/kg - Rat, mâle et femelle  
Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 402  
Ce produit ne présente pas de toxicité cutanée aiguë.  
Pas de mortalité observée à cette dose.  
Rapports internes non publiés.

Toxicité aiguë par inhalation

- : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

- : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (lapins)

- : Légère irritation  
Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 405  
Rapports internes non publiés

Corrosion cutanée/irritation cutanée (lapins)

- : Pas d'irritation de la peau  
Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 404  
Rapports internes non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- : Aucune donnée disponible  
Ce produit n'est pas considéré comme étant sensibilisant par contact cutané. Évaluation interne.

Mutagénicité (Test de mutation inverse)

- : (*Salmonella typhimurium*) Négatif  
Rapports internes non publiés

Génotoxicité *in vivo*

- : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

- : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction/fertilité

- : Aucune donnée disponible

Toxicité développementale/tératogénicité

- : Aucune donnée disponible

STOT - exposition unique

- : Ce produit n'est pas classé comme étant un toxique spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique selon les critères du SGH. Évaluation interne.

STOT - exposition répétée

- : Aucune donnée disponible

Expérience avec l'exposition humaine

- : Aucune donnée disponible

Toxicité par aspiration

- : Aucune classification pour toxicité par aspiration

**Alkylpolyglycoside**

Toxicité aiguë par voie orale

- : DL<sub>50</sub> > 5 000 mg/kg
- Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 401
- Non classé comme dangereux

Toxicité aiguë par voie cutanée

- : DL<sub>50</sub> > 2 000 mg/kg
- Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 402
- Non classé comme dangereux

Irritation oculaire

- : Provoque de graves lésions des yeux

Irritation cutanée

- : Irritant pour la peau

Sensibilisation cutanée

- : Non sensibilisant pour la peau

Mutagénicité

- : Négatif

Essai de mutation inverse sur bactéries

- : Négatif

Non mutagène dans une batterie standard de tests génétiques toxicologiques.

Essai d'aberration chromosomique sur cellules de mammifère

- : Négatif

Non mutagène dans une batterie standard de tests génétiques toxicologiques.

Essai de mutation génique sur cellules de mammifère

- : Négatif

Non mutagène dans une batterie standard de tests génétiques toxicologiques.

Cancérogénicité

- : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

- : Négatif (maternelle, fertilité, sur le développement)

Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 414

(Dose) Voie orale 1 000 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité

- : Aucune donnée disponible

STOT - exposition unique

- : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

- : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

- : Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Produit

Toxicité pour les poissons : CL<sub>50</sub> (96 h, *Cyprinus carpio*) 1900 µg d'As/l

Toxicité pour les *daphnies* : CE<sub>50</sub> (48 h, *Daphnia magna*) 44 µg d'As/l

Toxicité pour les algues : CEr<sub>50</sub>, (72 h, *P. subcapitata*) 200 µg d'As/l

Toxicité pour les abeilles : DL<sub>50</sub> (Orale/contact, 48 h, *Apis mellifera*) > 100 µg/abeille

Toxicité pour le ver de terre : CL<sub>50</sub> (14 jours) >1 000 ppm

**Composants****Amisulbrom (ISO)**

Toxicité pour les oiseaux	: DL <sub>50</sub> (colin de Virginie et canard colvert) >2 000 mg/kg
Toxicité pour les abeilles	: DL <sub>50</sub> (Orale/contact, 48 h, <i>Apis mellifera</i> ) > 100 µg/abeille
Toxicité pour le ver de terre	: CL <sub>50</sub> (14 jours, <i>Eisenia foetida</i> ) >1000 mg/kg de sol
Microorganismes du sol	: Aucune influence à long terme sur la transformation de l'azote et du carbone (< de 25 % d'effet)
Traitement des eaux usées	: Pas d'effet inhibiteur

**Polyarylphénol éthoxylé**

Toxicité pour les poissons	: CL <sub>50</sub> (96 h, <i>Brachydanio rerio</i> ) 21 mg/l Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 203 Essai semi-statique Rapports internes non publiés Les informations données sont basées sur des données obtenues à partir d'une substance similaire.
Toxicité pour les <i>daphnies</i> et d'autres invertébrés aquatiques	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour les plantes	: Aucune donnée disponible
Toxicité chronique pour les poissons	: Aucune donnée disponible
Toxicité chronique pour les <i>daphnies</i> et d'autres invertébrés aquatiques	: Aucune donnée disponible

**Alkylpolyglycoside**

Toxicité pour les poissons	: CL <sub>50</sub> (96 h, <i>Danio rerio</i> ) 2,95 à 5,9 mg/l Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 203
Toxicité pour les <i>daphnies</i>	: CL <sub>50</sub> (48 h, <i>Daphnia magna</i> ) 7 à 14 mg/l NOEC (21 jours, <i>Daphnia magna</i> ) 1 à 4 mg/l Lignes directrices de l'OCDE pour l'essai 202
Toxicité pour les algues	: CE <sub>50</sub> (72 h, <i>D. subspicatus</i> ) 5 à 38 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité****Produit**

Des études sur le terrain avec le produit dans 5 endroits dans l'UE indiquent que le DT<sub>50</sub> était de 6,9 jours.

**Composants****Amisulbrom (ISO)**

L'amisulbrom se dégrade par voie hydrolytique, particulièrement rapidement dans des conditions alcalines. L'amisulbrom se dégrade facilement dans les sols et les systèmes eau/sédiments.

Hydrolyse (20 °C)	: DT <sub>50</sub> : 163 jours (pH 4) 140 jours (pH 7) 16 jours (pH 9)
Photolyse aqueuse (25 °C)	: DT <sub>50</sub> : 6,1 heures (pH 4, lampe à arc au xénon)
Dégénération dans les sols (20 °C)	: DT <sub>50</sub> : 60 jours (moyenne géométrique)
Biodégradabilité immédiate	: Difficilement biodégradable

**Polyarylphénol éthoxylé**

Dégénération abiotique	: Aucune donnée disponible
Élimination physico- et photo-chimique	: Aucune donnée disponible
Biodégradation	: Par analogie Biodégradabilité aérobie ultime Non biodégradable Rapports internes non publiés Les informations données sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Évaluation de la dégradabilité	: Évaluation interne Ce produit n'est pas considéré comme étant rapidement dégradable dans l'environnement.

**Alkylpolyglycoside**

Biodégradabilité immédiate

: 94,5 % - Facilement - 28 jours, OCDE 301B  
88 % - Facilement - 28 jours, OCDE 301D

Biodégradabilité

: Facilement

Évaluation de la dégradabilité

: Ce produit est rapidement dégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

**Composants**

**Amisulbrom (ISO)**

Le potentiel d'accumulation de l'ingrédient actif dans le biote et de son passage dans la chaîne alimentaire est considéré comme faible sur la base du facteur de bioconcentration (BCF) et de la dégradation rapide de la substance.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow 4,4  
Bioconcentration : FBC 176

**Polyarylphénol éthoxylé**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow Non applicable Tensioactif  
Bioconcentration : FBC Aucune donnée disponible

**Alkylpolyglycoside**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow de -0,3 à 3,25  
Bioconcentration : FBC faible

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

**Composants**

**Amisulbrom (ISO)**

L'amisulbrom est considéré comme ne subissant pas de lixiviation dans la nappe phréatique.

Adsorption/désorption :  $K_{f\text{abs}_{\text{oc}}}$  de l'amisulbrom : 8156-44231 (catégorie immobile)

**Polyarylphénol éthoxylé**

Adsorption/désorption :  $K_{f\text{abs}_{\text{oc}}}$  : Aucune donnée disponible  
Répartition connue dans les compartiments de l'environnement : Aucune donnée disponible

**Alkylpolyglycoside**

Adsorption/désorption :  $K_{f\text{abs}_{\text{oc}}}$  : Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit**

Ce produit ne contient pas de composants considérés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des teneurs supérieures ou égales à 0,1 %.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit**

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

**12.7. Other adverse effects**

Non disponibles.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences par élimination.

**ÉLIMINATION DU PRODUIT**

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent pas être utilisés ou retraités chimiquement doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour l'élimination des pesticides ou brûlés dans un incinérateur conformément à tous les règlements applicables.

**ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT**

Récipient complètement vidé en secouant et en tapotant les côtés et le fond pour détacher les particules collantes. Ne pas réutiliser le contenant. Récipient à triple rinçage, puis perforation et élimination par incinération conformément à toutes les réglementations applicables.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (amisulbrom)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 9

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Étiquetage comme polluant marin  
: Polluant marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune précaution particulière disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Aucun transport en vrac prévu.

**14.8. Informations supplémentaires**

**IMDG**

N° ONU : 3082  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
EmS : F-A, S-F  
Étiquette de danger : Divers (S)  
Étiquetage comme polluant marin : Polluant marin  
Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (amisulbrom)

**ICAO/IATA**

N° ONU : 3082  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III

Désignation officielle de transport

: Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (amisulbrom)

**ADR/RID**

N° ONU : 3082

Classe : 9

Groupe d'emballage

: III

Désignation officielle de transport

: Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (amisulbrom)

**ADN/ADNR**

N° ONU : 3082

Classe : 9

Groupe d'emballage

: III

Désignation officielle de transport

: Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (amisulbrom)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****UE**

Dans la mesure où il s'agit d'un produit phytosanitaire, ce produit est soumis à la réglementation de la (des) directive(s) ou du (des) règlement(s) de l'UE portant sur les produits phytopharmaceutiques.

**Informations complémentaires**

Classification OMS : III (Peu dangereux)

JAPON : Ce produit destiné à l'utilisation de pesticides est contrôlé en vertu de la loi sur la réglementation des produits chimiques agricoles.

Non classé en vertu de la Loi sur le contrôle des substances toxiques et nocives

**SEVESO classification (melange)**

E1 : Dangereux pour le milieu aquatique – Aigu 1 ou Chronique 1

**ICPE classification (melange)**

3410 : Fabrication de produits chimiques organiques

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée pour ce produit.

**16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

<b>Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</b>	<b>Procédure de classification</b>
Catégorie de cancérogénicité 2, H351	Basée sur les données d'essai
Catégorie aquatique aiguë 1, H400	Basée sur les données d'essai
Catégorie aquatique chronique 1, H410	Basée sur les données d'essai

**16.2. Texte intégral des mentions H (voir Rubriques 2 et 3)****Mention de danger**

- H315 : Provoque une irritation cutanée  
 H318 : Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
 H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseil de prudence**

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P264 : Se laver mains soigneusement après manipulation.  
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P501 : Éliminez le contenu/contenant conformément à la réglementation locale.  
 SP 1 : Ne polluez pas l'eau avec le produit ou son emballage.  
 Ne nettoyez pas l'équipement d'application près des eaux de surface.  
 Evitez la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours d'eau ou ferme ou  
 SPe 3 : Pour une utilisation sur les vignes, pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres des points d'eau. Pour une utilisation en pomme de terre, pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée comprenant un système végétalisé permanent à 5 mètres des points d'eau. Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N° 284/2013) :  
 Pour l'usage "pomme de terre", respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :  
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;  
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.  
 Pour l'usage "vigne", respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :  
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;  
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Version	Changements	Date
Version 1	Première version	Décembre 9, 2024

La présente fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations actuellement disponibles. Toutefois, Nissan Chemical

**Fiche de données de sécurité / Leimay**

Corporation n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces informations, et Nissan Chemical Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de leur utilisation. Les utilisateurs devraient faire leurs propres enquêtes pour déterminer si les renseignements conviennent à leurs fins particulières.